



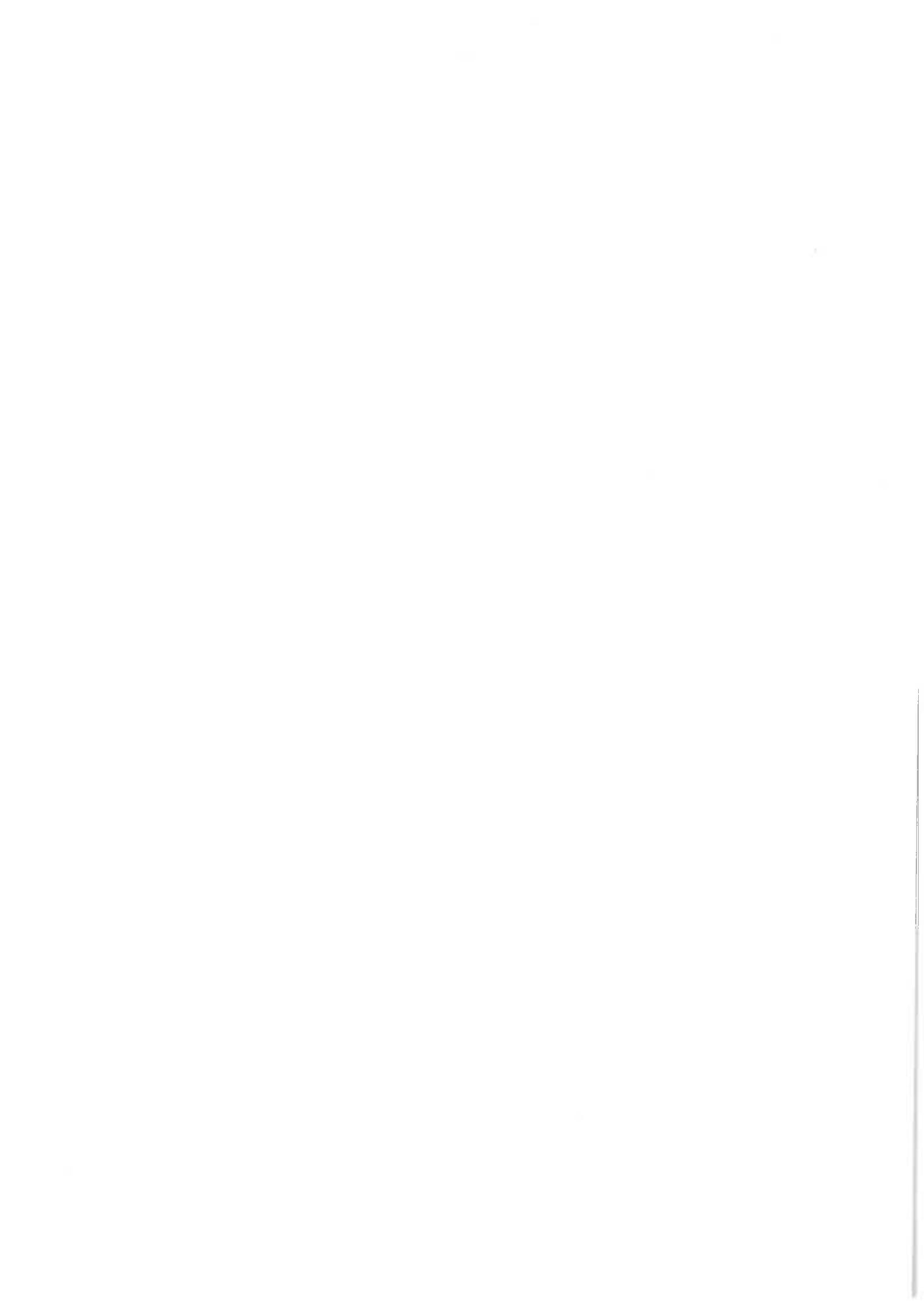
SOUS-PREFECTURE DE RIOM

**Comité de pilotage des Site Natura 2000  
«Gorges de la Sioule» et «Gîtes de la Sioule»  
Réunion du 22 mars 2021**

Sont présents :

Bellard Jean-Claude	Mairie Ayat sur Sioule
Benayon Danièle	Mairie VICQ
Boisson Céline	SAGE Sioule
BONNE Paul	Fédération Française d'Escalade
Bonnet Grégory	CC Combraille Sioule Morge
Bouchard Marie-Chaude	Mairie EBREUIL
Bouleau Bernard	Mairie BLOT L'EGLISE
Brunet David	Mairie LES ANCIZES-COMPS
Chevarin Jérôme	Mairie St REMY DE BLOT
Desaunois Laurent	Office Français de la Biodiversité
Durin Sylvain	Mairie SERVANT / CC Pays St Eloy
Fefeu Béatrice	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme
Forlay Caroline	DDT du Puy-de-Dôme
M. Fournier	Mairie de BEGUES
Fruchart Jean-Luc	Mairie de BROMONT-LAMOTHE
Hulin Adeline	SMADC
Legrand Romain	CEN Auvergne
Lelièvre Sylvain	CC Combraille Sioule Morge
Lemaître Guy	Mairie MONTFERMY
May Patrick	Mairie QUEUILLE
Molins Lucie	Office Français de la Biodiversité
Noirfalise Marie-Line	DDT du Puy-de-Dôme
Pelissier Valérie	Mairie de BROMONT-LAMOTHE
Perez Amélie	Mairie CHATEAUNEUF-LES-BAINS
Rossignol Sylvie	Mairie EBREUIL
Rougier Fabien	Mairie VITRAC
Rouy Gaëtan	Sous-Préfecture de Riom
Soulier Odile	Mairie SAINT-GERVAIS d'AUVERGNE
Saint-Gérard Jacques-Philippe	Mairie de MIREMONT
Tixeront Gérald	Mairie SAINT-JACQUES d'AMBUR
Venault Gérard	SMADC
Walewski Renée	Mairie MENAT

Sont Excusés:  
DDT de l'Allier  
Conseil Départemental du PDD





La réunion du comité de pilotage des sites Gorge et Gîtes de la Sioule se tient à la salle des fêtes de Châteauneuf-les-Bains dans le respect des gestes barrières compte tenu du contexte Covid 19. La réunion est présidée par M. Rouy, Secrétaire Général de la sous-préfecture de Riom.

M. le Secrétaire Général ouvre la séance à 14H30 et passe la parole à Mme Noïrfalise qui présente le réseau Natura 2000 et les outils existants (Cf. diaporama).

M. Desauvois demande si un élargissement de voirie forestière implique une évaluation d'incidences. Mme Noïrfalise explique que à partir du moment où le projet de voirie forestière (création de route forestière, mise au gabarit, piste, ou place de dépôt/retournement) se situe dans une zone Natura 2000, le projet devra se doter d'une évaluation d'incidence.

Il est demandé si des travaux en dehors du site Natura 2000 doivent également faire l'objet d'évaluation d'incidences. Mme Forlay précise que jusqu'à 200 mètres en dehors du site, cette évaluation d'incidences est valable.

M. Legrand évoque le fait que le COPIL ne s'est pas réuni depuis fin 2016 sur les Gîtes de la Sioule et depuis fin 2017 sur les Gorges de la Sioule. Il s'agit donc d'un COPIL impliquant plus de 3 années d'animation sur chaque site, il sera donc abordé de manière synthétique, certaines actions seront énumérées mais pas décrites. Les actions principales ou d'actualité ont donc été choisies et elles seront mises en avant dans le diaporama.

Pour les travaux impactants sur les ripisylves, M. Lemaître précise que dans le passé des procédures ont été engagées sur des chantiers d'entretien devenus radicaux et portés par des chantiers d'insertion.

Il est précisé qu'il est inutile de demander aux agriculteurs de protéger une population d'écrevisses à pattes blanches face à l'incertitude qui pèse sur cette espèce (maladies, assèchement des ruisseaux). M. Legrand précise que des aménagements peuvent être proposés (descente aménagée, pompe..) plutôt qu'une interdiction d'accéder au cours d'eau. Mme Forlay précise qu'à sa connaissance aucune interdiction aussi stricte a été demandée dans le département.

M. le Secrétaire Général précise qu'il y a des problématiques sur lesquelles nous pouvons agir et d'autres moins. Le plus important étant de concilier les activités avec la protection des espèces.

M. Venault alerte les services de l'Etat sur la future PAC et le risque de voir disparaître les MAEc alors que cet outil a particulièrement bien fonctionné sur les Combrailles (107



exploitations concernées, 1,5 m d'Euros). Le service Forêt de la DDT consultera le service économie agricole pour en savoir plus.

La commune de Bègues signale la présence omniprésente de motos sur les chemins mais également dans les propriétés privées. Malgré la fermeture physique de chemins, ce problème ne trouve pas de solutions. La DDT confirme la difficulté de faire respecter la réglementation et précise que les territoires à plus faible enjeu que des sites phares font l'objet d'une pression importante de cette activité.

M. le Secrétaire Général clôt la séance à 17H00.

Une visite est organisée à la limonaderie à Châteauneuf-les-Bains pour illustrer le contrat Natura 2000 faisant l'objet de restauration de toiture. Quelques personnes ont pu voir les travaux réalisés dans le cadre du contrat.

Le Secrétaire Général,



Gaëtan ROUY

